

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 20 avril 2026, a adopté le règlement suivant :

26-013 Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 \$ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

Le ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 2 juin 2026. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 9 juin 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat